

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Département(s)	DDTE	Date	19 janvier 2024
Numéro	24.311	Heure	10h25

Auteur-e(-s) : Yves Pessina

Titre : Horaires 2024 des transports publics : que retenir de la consultation ?

Contenu :

Le rapport relatif à la consultation sur les horaires des transports publics¹ ne contient pas le détail des positions reçues. Aussi :

1. Combien de personnes, associations, communes, entreprises ont pris position ?
2. Combien de prises de position ont été adressées pour chacune des lignes de train ou de bus (détail par ligne) ?
3. Quelles prises de position ont conduit à des mesures concrètes ?
4. Finalement, pour quelles raisons ces positions ne sont-elles pas publiées de manière anonymisée ?

¹https://www.ne.ch/autorites/DDTE/SCTR/projets/Documents/H2024_rapport_consultation.pdf

Souhait d'une réponse écrite : OUI

Auteur-e ou premier-ère signataire : *prénom, nom* (obligatoire) :

Yves Pessina

Autres signataires (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :	Autres signataires suite (<i>prénom, nom</i>) :

Réponse écrite du Conseil d'État, transmise aux membres du Grand Conseil le 19 février 2024

Conformément aux dispositions fédérales, les projets d'horaires sont publiés courant mai/juin de chaque année sur le site internet <https://www.tp-info.ch>, à des fins uniquement de consultation et de prise de position. Cette consultation permet aux usagers et usagères des transports publics de s'informer de l'état de la planification et des modifications importantes prévues sur le réseau des transports publics. Il s'agit d'un processus fédéral très précis, piloté par la commission Information nationale à la clientèle (KKI) de l'Union des transports publics (UTP) et mis en œuvre sous mandat à CFF Infrastructure pour la conduite des tâches systémiques relatives aux données d'informations voyageurs (SKI). Les cantons ne sont en aucun cas les tenants des données et du processus, leurs tâches se limitant à fournir des réponses précises sur les horaires.

Les remarques issues de la consultation sont récoltées, examinées et, le cas échéant, intégrées dans les horaires dès le prochain changement ou alors prises en considération lors de la planification des horaires futurs.

Par souci de transparence, afin de fournir une vue globale, ainsi que le même niveau d'information à tous les utilisateurs et toutes les utilisatrices des transports publics, notre canton a décidé de publier chaque année une synthèse des demandes et des réponses. Notons que beaucoup des autres cantons ne le font pas. Cette synthèse ne se veut pas exhaustive, mais permet de donner une impression succincte de la situation. Cette information publique n'est nullement obligatoire, mais le choix de réaliser cela a été fait par notre canton, en plus du dispositif fédéral. N'étant pas en possession de toutes ces données, il n'est donc pas prévu de renforcer cette information.

Pour l'année horaire 2024, le canton a recensé 65 prises de position, aussi bien de citoyens et citoyennes que de diverses associations et des communes, concernant les lignes de bus et de train. Comme déjà indiquée, la synthèse faite par le canton rend compte des suites proposées. La décision finale est du ressort des entreprises de transport.